

Lamontagne, Denise

CAS - 161 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

De: Famille Bastien
Envoyé: 24 novembre 2005 06:55
À: Lamontagne, Denise
Objet: HAUTE IMPORTANCE

À : **M. Russell Copeman**
ainsi que tous les membres
de la commission parlementaire

De : **Brigitte Langlois**

Mémoire de Brigitte Langlois, responsable en service de garde familial

Profession : Éducatrice en milieu familial

Bonjour,

Je suis une mère de 3 enfants dont une présentement m'empêche d'augmenter mon ration à 6 enfants cela serait bien d'avoir une compensation pour ce manque à gagner.

Je ne suis pas « **pour la loi 124** », on fait déjà beaucoup d'heures (55++) donc en faire plus et donner le droit aux parents de laisser 12 heures et plus leur enfant à la garderie cela serait impensable tout si bien de leur dire de faire des enfants, de les apporter à la garderie et de venir les chercher les journées qu'ils veulent les voir.

Le calcul est simple 12 heures à la garderie plus 10 à 12 heures de sommeil égal 22 à 24 heures donc pas le temps d'être et de faire quelque chose avec son enfant. De plus, en augmentant nos heures d'ouverture la fatigue va gagner sur nous les responsables donc la qualité va peut-être diminuer.

Il faut penser que nous avons une famille nous aussi donc il ne faut pas brimer la notre pour faire plaisir aux autres. On les aime nos enfants de la

garderie main on aime les nôtres aussi donc faut **pas trop s'investir**.

Présentement dans notre CPE, on appartient à une belle famille qui s'entraide et se soutienne lors de conflits et/ou de problème avec un ou des enfants (et/ou parents). Si le projet de loi 124 rentre en vigueur, on va pas se connaître beaucoup, on va être isolé et aussi **on va être comme un numéro dans une grosse boîte (genre usine)**. On aurait plus de soutien technique et plus de sentiment d'appartenance.

Un point de plus, que je suis en désaccord, plus de responsables sur le CA donc les parents vont adopter tout en leur faveur. Après peut-être ils vont penser à nous s'ils sont certains que cela leurs nuiront pas. Même plus si le CA est quorum mais majoritaire de parents ils pourront adopter sans que les parents ne soient majoritaires.

Au niveau des alliances, c'est pareil à qui on va demander de nous représenter lors de conflits ou de convergence avec quelqu'un ou événement nuisible.

Je vais arrêter maintenant parce que sinon je ne pourrai plus m'arrêter, j'espère de tout mon cœur que la loi 124 ne s'appliquera pas donc j'aimerais garder celle que l'on a depuis quelques années.

Merci

